

Question écrite du 9 février 2022 de Mme Louise Trottet et M. Valentin Dujoux: «Suite de la votation sur la LaLCR: quel premier bilan et quels projets pour la compensation du stationnement en surface?»

La loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) votée en 2016 et acceptée à 67,7% en Ville de Genève postulait la priorité à la mobilité douce et aux transports publics en zone urbaine.

Le 27 septembre 2020, le peuple genevois votait également à une large majorité l'assouplissement de la compensation des places de parking (modification LaLCR) pour des projets visant à fluidifier ou sécuriser le trafic. Le résultat en Ville de Genève (61,5%) était d'ailleurs supérieur à la moyenne cantonale. Il s'agissait d'appliquer, en clair, la LMCE en supprimant 4000 places de parking en surface dont 800 sans compensation dans la prochaine décennie.

Depuis, le Plan Climat cantonal a également été présenté avec l'objectif de réduire de 40% le trafic individuel motorisé d'ici à 2030.

En parallèle, de nombreux projets et idées d'aménagements en faveur de la mobilité douce – pistes/bandes cyclables, élargissement des trottoirs, etc. – ont vu le jour, dont par exemple le projet de végétalisation, piétonnisation et mise en place de véritables axes cyclables sur la rue de Carouge.

A cet égard, les questions qui se posent sont les suivantes:

- Depuis septembre 2020, des places de stationnement en surface ont-elles déjà pu être supprimées et si oui, lesquelles?
- Dans les années à venir, combien de places de stationnement en surface vont être supprimées, et quels seront les quartiers concernés?